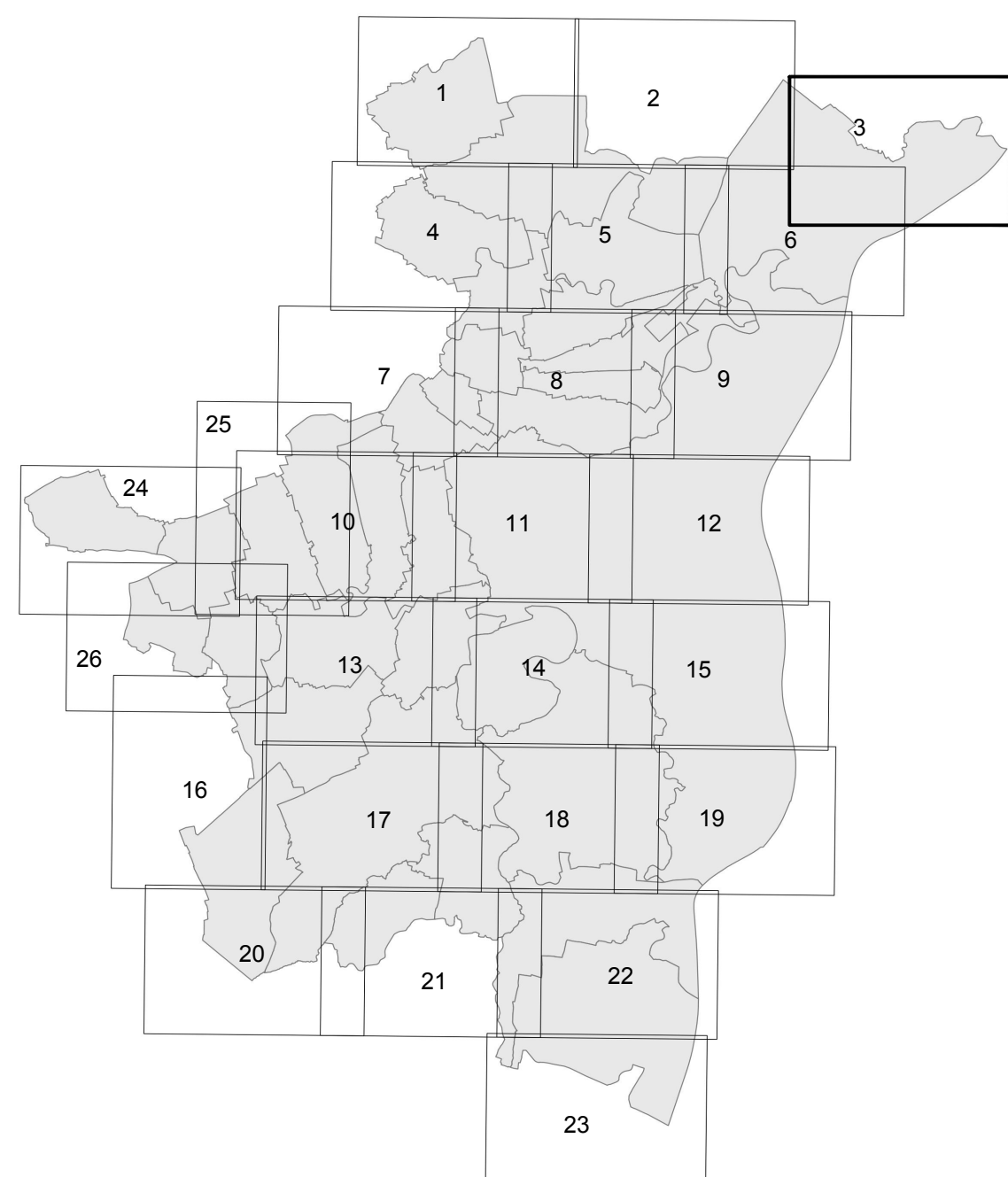


EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

PLAN LOCAL D'URBANISME



Echelle : 1/5000

8.1 SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

DOSSIER APPROUVE LE 27 septembre 2019



LEGENDE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CONSERVATION DU PATRIMOINE

■ Naturel

- Forêt
A7 Forêt de protection
- Eau
A4 Servitude de passage permettant l'exécution des travaux d'exploitation, l'entretien des ouvrages
AS1 Protection des eaux potables, périmètre de protection immédiat
- Réserve naturelle
AC3 Réserve naturelle

■ Culturel

- Monument historique
AC1 Périmètre de protection des monuments historiques, des sites classés et inscrits
- Monument naturel et site
AC2 Site classé et inscrit

UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

■ Energie

- Electricité - gaz
I4 Périmètre de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité
I4 Périmètre de servitude autour d'une ligne souterraine d'électricité
I3 Périmètre de servitude autour d'une canalisation de gaz
- hydrocarbure
I1 Construction et exploitation de pipe-line
- Chaleur
I9 Canalisation de transport et de distribution de chaleur
- Mines et carrières
I6 Périmètre des mines et carrières

■ Canalisation

- Produits chimiques
I5 Construction et exploitation de canalisation de produits chimiques

■ Eaux et assainissement

- AS Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

■ Communication

- Cours d'eau
EL3 Servitude visant à interdire l'extraction sans autorisation de matériaux à moins de 1,20 mètres de la limite des rives domaniales et des canaux
EL3 Servitude relative au libre passage (0,25 m) destiné à assurer le service de la navigation, l'exercice du droit de pêche par l'Etat et la surveillance

■ Voie ferrée et aérotrein

- T1 Servitude relative au chemin de fer
Servitude de viabilité sur les voies publiques
EL7 Servitude attachée à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales
Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération
EL11

■ Circulation aérienne

- T4 Servitude aéronautique de dégagement et de balisage
T5

■ Télécommunication

- PT1 Servitude de protection des centres de réceptions radioélectriques contre la perturbation électromagnétique
PT2 Altitude maximum des obstacles métalliques
Altitude maximum des obstacles non métalliques
PT2 Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunication posés en domaine public
PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunication posés en domaine privé

SALUBRITE ET SECURITE PUBLIQUE

■ Cimetière

- IM1 servitude relative aux cimetières

■ Sécurité publique

- PM1 Zone inondable (BS) : submersion
PM1 Zone inondable (BS) : submersion modérée
PM1 Zone inondable (BS) : remontée de nappe
PM1 Servitude d'inondation pour la rétention des crues du Rhin
PM1 Servitude en zone submersible, surface submersible, servitude relative aux conditions d'écoulement des crues, servitude de passage et de dépôt
PM1 Zone de protection contre les inondations du Rhin Servitude relative aux conditions d'écoulement des crues, servitude de passage de dépôt, d'appui et de protection des digues
PM2 Servitude relative à la salubrité et à la sécurité publiques
PM3 Plan de prévention des risques technologiques : interdiction stricte (périmètre de l'autorisation d'exploitation)
PM3 Interdiction stricte - R
PM3 Interdiction - r
PM3 Autorisation sous condition - B
PM3 Autorisation sous condition - b
PM3 Réglementation liée à la cinétique lente - L
PM3 Zone de vigilance - v